



VILLE DE
QUÉBEC

*l'accent
d'Amérique*



INTERVENTIONS EN LOGEMENT SOCIAL

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Rôle de la ville

- Assurer l'équité et la mixité sociale
- Aider les ménages à faibles revenus et à revenus modestes à se loger
- Offrir des logements abordables et de qualité

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Son importance pour la cohésion sociale



Réduire les effets de la **pauvreté** et prévenir l'instabilité résidentielle



Garantir la **sécurité**



Assurer une offre de qualité dans **tous les quartiers** et près des services



Favoriser l'**intégration socioprofessionnelle**



Assurer un **parcours** résidentiel



Faciliter le développement de logements répondant aux besoins des **familles nombreuses** et des personnes à **mobilité réduite**

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Une offre de logement pour des personnes que l'on côtoie au quotidien

- **La clientèle** est constituée de ...
 - 50 % de ménages à faible revenu, c'est :
 - 1 personne ayant un revenu maximum 29 000 \$
 - 4 personnes ayant un revenu familial maximum 39 500 \$
 - 50 % de ménages à revenu modeste, c'est :
 - 1 personne ayant un revenu maximum 46 800 \$
 - 4 personnes ayant un revenu familial maximum 93 600 \$

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Une obligation du gouvernement du Québec

- La ville est encadré légalement pour soutenir la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires
- Inscrit dans la Charte de la Ville de Québec
 - Article 93 de la Charte de la Ville : obligation de prévoir une enveloppe budgétaire pour traiter les unités allouées par le gouvernement

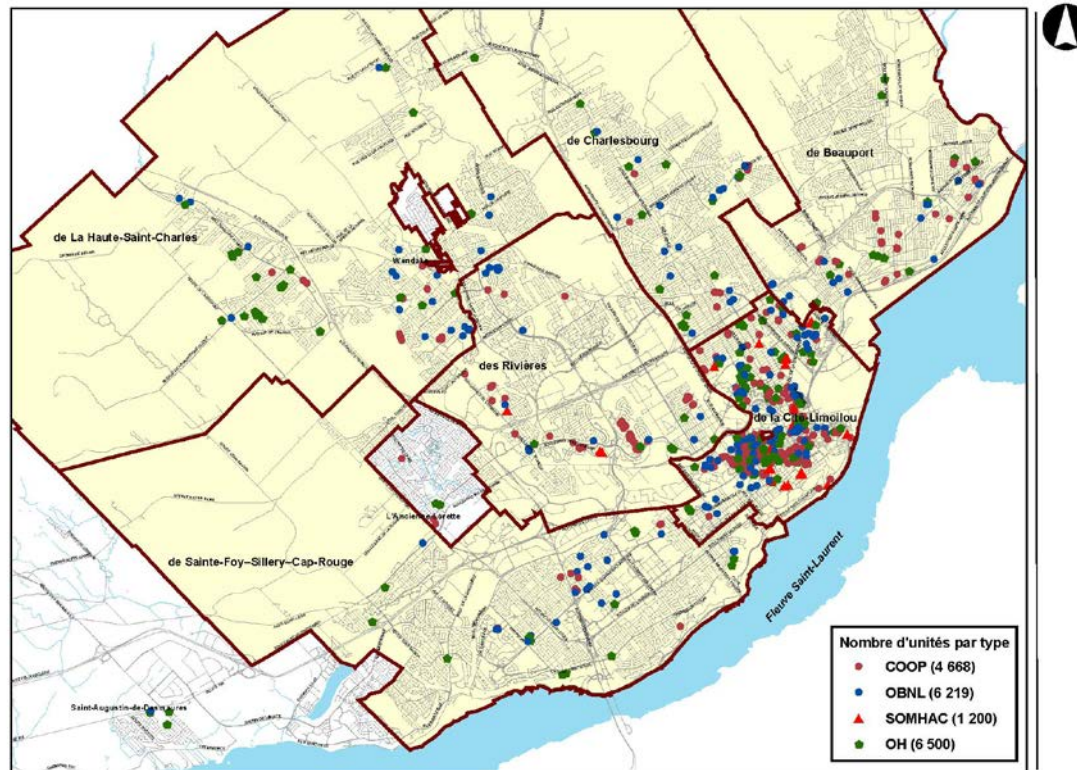
LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Le Programme AccèsLogis Québec

- Un programme d'aide de la Société d'habitation du Québec, en partenariat avec la Ville de Québec, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

- Rôle de la ville mandataire :
 - Analyse du besoin
 - Analyse technique et financière des projets
 - Suivi des travaux
 - Autorisation des déboursés

LOCALISATION DES PROJETS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE



RÉALISATIONS

Exemple de projet de logement social



Les Habitations du Trait-Carré

733-735, Boul Louis XIV

41 logements

Converti en 2000

RÉALISATIONS

Exemple de projet de logement social



Un toit en réserve de Québec Villa des Diamants

1313, boul Louis XIV
101 logements
Réalisé en 2013

RÉALISATIONS

Exemple de projet de logement social



OMHQ – Habitation des Roses

4235, des Roses

54 logements

Réalisé en 2017

LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Des appréhensions qui ne reflètent pas la réalité

- **Stationnement**
 - Norme en logement social : 0,25 case de stationnement
 - Moyenne pour la ville : entre 0,5 et 0,75 par projet
- **Variation de la valeur foncière**
 - Aucun impact négatif identifié

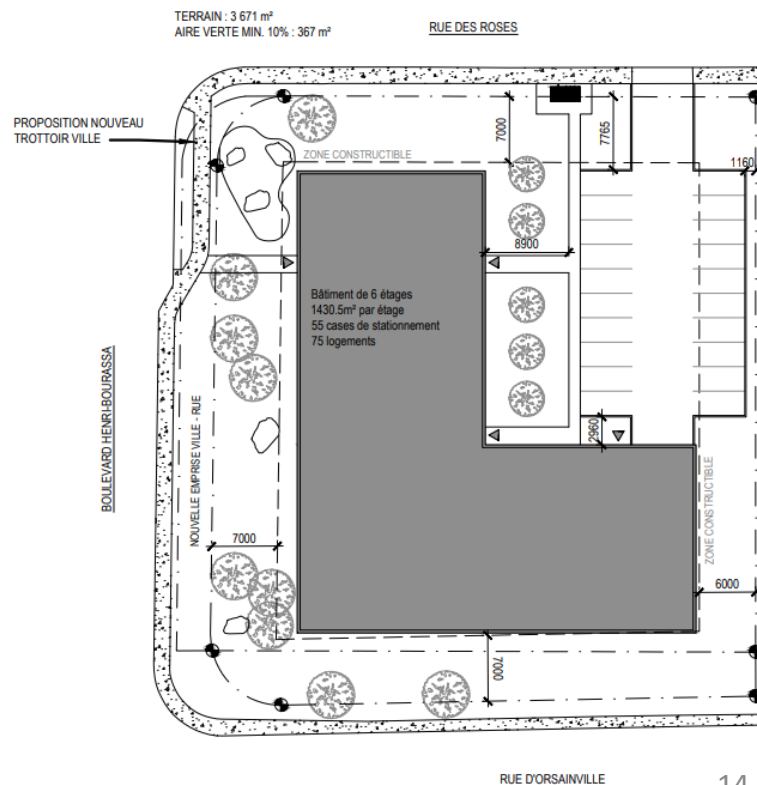
Règlement spécial :

Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1412

Normes particulières

- Autoriser un **usage résidentiel** (H1 logement)
- Autoriser un bâtiment de **6 étages** (au lieu de 5)
- Autoriser une aire de stationnement devant la façade du côté de la rue des Roses

IMPLANTATION



MERCI !